

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



Le Recteur

006269

N°.....UCAD/INSEPS/Dir

Dakar, le

17 AOUT 2023

**- :- COMMUNIQUE RELATIF AUX TESTS D'ADMISSION EN PREMIERE ANNEE
DE LICENCE EN SCIENCES ET TECHNIQUES DE L'ACTIVITE PHYSIQUE ET DU
SPORT JEUNESSE ET LOISIRS (STAPS/JL)
PARCOURS EDUCATION ET MOTRICITE (EDUCATION PHYSIQUE ET
SPORTIVE)
ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024 :-**

L'Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport (INSEPS) de Dakar organise du **mercredi 04 au samedi 15 octobre 2023** des tests d'entrée en première année de Licence en Sciences et Techniques de l'Activité physique et du Sport, Jeunesse et Loisirs (STAPSJL), Parcours Education et Motricité (Education Physique et sportive). Ces tests sont destinés à la sélection de 45 étudiants dont 10 d'entre eux qui évoluent dans l'élite de leurs disciplines sportives. Ces derniers s'engageront à défendre les clubs sportifs de l'université.

Ainsi, ces tests sont réservés aux titulaires du baccalauréat des Sessions **2023 et 2022**. Les candidats doivent être âgés de **24 ans**, au plus, au 31 décembre 2023.

I. Composition du dossier de candidature

Les demandes d'inscription sont reçues, dès la publication de cet arrêté, au secrétariat de l'INSEPS jusqu'au **vendredi 29 septembre 2023 à 12 heures à l'INSEPS de Dakar, sis Stade Iba Mar Diop, Médina Dakar.**

Le dossier de candidature comprend :

- Un certificat de visite et contre-visite ;
- Une copie légalisée de l'attestation de réussite au baccalauréat ;
- Un extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois ;
- Une copie légalisée de la carte d'identité nationale ;
- Un curriculum vitae relatif au vécu sportif du candidat ;
- Dix mille Francs CFA (10.000 Frs CFA) représentant les frais de dossiers ;

NB : Les justificatifs du niveau de pratique sportive (photocopie légalisée de la licence fédérale, attestation de sélection ou de palmarès délivrée par la fédération de sa spécialité sportive) pour les candidats sportifs **doivent être fournis**.

II. NATURE DES EPREUVES

Deux séries d'épreuves sont prévues :

A. Une première série d'épreuves subie par l'ensemble des candidats comprenant trois (3) tests de terrain notés chacun de 0 à 20 affectés du coefficient 1 :

1. Test de course navette ou Luc-Léger (endurance-résistance) ;
2. Test de vitesse (100 m) ;
3. Test de quintuple saut (puissance-coordination) ;

B. Une deuxième série d'épreuves subie par les seuls candidats ayant obtenu un total de 30 points au moins sur 60 à la première série et comprenant :

1. Une épreuve de français : (durée 1H 30 mn ; coefficient 1) ;
2. Une épreuve de sciences naturelles portant sur la biologie humaine (durée 1 h 30 mn ; coefficient 1) ;
3. Une épreuve pratique de sports collectifs (coefficient 1) ;
4. Une épreuve d'entretien avec un jury (coefficient 1) :

III. CONDITION D'ADMISSION

Pour être admis à s'inscrire en Licence 1, tout candidat devra nécessairement satisfaire à la visite médicale d'aptitude organisée à l'INSEPS avant le début de l'année universitaire 2023-2024.


Le Recteur
Président de l'Assemblée de
l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar
Le Professeur
Ahmadou Aly MBAYE